

Déclaration CTSD du 25 mai 2020

Ce CTSD se déroule en plein milieu de la crise sanitaire du COVID 19. Il est encore trop tôt pour faire un véritable bilan. Cependant nous pouvons déjà en tirer quelques éléments, certains très satisfaisants et d'autres beaucoup moins.

L'engagement des enseignants, reconnu par tous, a été sans faille. Bien peu ne l'avaient imaginé. Ils sont restés, au quotidien, en contact avec leurs élèves, ont imaginé, inventé, proposé des activités pédagogiques adaptées. Tout cela dans la plus grande improvisation au départ, sans matériel, sans formation, sans aucun recul. Pourtant ils l'ont fait. Le lien avec les familles a été constant et approfondi. L'image de la profession en est sûrement sortie grandie.

Pour autant, cette période est difficile pour les enseignants, leur temps de travail est lourd et combine très généralement le présentiel et le distanciel. Là encore nos collègues montrent leur attachement à leur métier et le souhait de réussite de tous les élèves qui leurs sont confiés.

Cette période l'a été encore plus pour les directrices et directeurs d'école. Certains ont été sur le pont en permanence pour organiser l'accueil des enfants des soignants puis pour la reprise d'activité dans les écoles. Rien ne leur aura été épargné.

Comme d'habitude ils ont croulé sous les demandes parfois inutiles ou dont on ne saisit pas bien l'utilité. Monsieur le directeur académique, pouvez-vous nous expliquer l'intérêt de la demande de remontée des listes nominatives d'élèves prioritaires, non prioritaires, accueillis, non accueillis, les emplois du temps des élèves, les modalités de distanciel, de présentiel ... et cela tous les jours ?

Que dire de l'ordre donné aux enseignants qui n'assuraient pas l'accueil des enfants, d'exercer le télétravail dans leur école. Il n'y a bien qu'à l'éducation nationale qu'une telle consigne existe.

Rappelons que le décret 524-2020 du 5 mai précise : « Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication. » Ne laissons pas croire qu'il s'agit de lubies de quelques IEN.

Cette situation est générale (car il s'agissait d'une consigne ministérielle). Que faut-il en déduire ? ...

Pour l'Unsa-Education, une volonté manifeste de flicage. Notre hiérarchie ne peut s'empêcher de penser que les enseignants ne travaillent pas quand ils ne sont pas en présentiel. Après être intervenu lourdement, le secrétaire général d'académie a reconnu que cette consigne était inadaptée. Les enseignants qui n'accueillent pas d'élèves ne sont pas obligés de se rendre dans leur école. Remarquons au passage que seuls ceux du 1^{er} degré étaient concernés.

Que dire également, de la fin de non-recevoir à la demande de l'Unsa-Education et des 4 secrétaires départementaux du SE-Unsa de l'académie de repousser de 2 jours la date de fermeture du serveur pour les mutations. Je cite : « vous ne vous rendez pas compte ? ce n'est pas possible ! les services n'auront pas le temps de faire leur travail ! Il y a un grand week-end ... ». Mais que les enseignants n'aient pas eu le temps de finaliser leur projet de mutation, ce n'est pas un problème ! Ils auront dû le faire la semaine de reprise dans les écoles, avec un serveur qui n'a pas fonctionné en permanence, alors qu'ils étaient entièrement tournés vers l'accueil de leurs élèves. La demande de report était -

elle exagérée ? nous ne le pensons pas mais par contre notre administration qui sait si bien flatter les enseignants estime qu'elle l'était.

Que dire également des berceaux PES. Voici ce qu'un directeur écrivait dans un mail destiné à ses collègues : « Les syndicats nous informent qu'un poste sera réservé à l'accueil de PES pour la prochaine année scolaire. Merci à notre hiérarchie de ne rien nous dire »... et cette situation est généralisée.

Que dire toujours de la prime destinée aux enseignants qui ont accueilli les enfants des soignants pendant le confinement. Le ministère avait annoncé, en fanfare, une prime pour tous les enseignants mobilisés... parfait voilà un bon signal ... mais en y regardant de près, très peu seront concernés. Cet accueil s'est souvent déroulé dans les écoles les plus grosses. Les collègues s'y sont relayés et ont souvent fait moins de 4 jours de présence. Conclusion ils sont exclus de cette prime. Voilà encore un joli tour de passe-passe. Encore une annonce médiatique de notre ministre qui ne sera pas suivie réellement des faits.

Que dire enfin de la situation de Chauvigny. Il aura fallu l'intervention de l'Unsa-Education mercredi pour que la rentrée des élèves soit repoussée d'un jour. Personne n'avait pensé que sans pré-rentrée l'accueil des élèves n'était pas possible...

Alors monsieur le directeur académique vous aurez beau nous expliquer que les enseignants sont formidables, madame la rectrice aura beau dire que les enseignants se sont comportés en véritables hussards noirs de la république, que celle-ci devra être reconnaissante, la rectrice aura beau évoquer l'ordre national du mérite comme elle l'a fait lors du dernier CTA... tout cela, ce ne sont que de belles paroles. Mais quand il s'agit de répondre concrètement à une demande légitime ou d'appliquer des textes alors rien n'est possible.

Bref tous ces exemples, qui ne relèvent pas tous de votre responsabilité, montrent comment l'éducation nationale se comporte bien mal avec les enseignants du 1^{er} degré. La fatigue et la pression s'accumulent depuis des semaines, la réouverture des écoles s'est déroulée dans un contexte très délicat. Ils sont pourtant tous mobilisés, au travail pour réussir ce challenge de l'accueil des élèves en situation de crise sanitaire.

Les représentants de l'Unsa-Education

au CTSD de la Vienne